

2TM INVEST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 RUE MONTORGUEIL 75001 PARIS
932 406 275 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 04 FEVRIER 2026

L'an Deux mille vingt-six, Le 04 Février, à 10 heures, Monsieur Rémi NUNES, demeurant 47 Avenue Victor Hugo 91700 SAINT-GENEVIEVE-DES-BOIS, Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2TM INVEST, Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social, et Modification corrélative des statuts,
- Refonte des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social à l'activité d'Expertise comptable et, en conséquence, de modifier l'article 03 des statuts, dont la rédaction qui sera désormais la suivante, sous conditions suspensive et résolutoire de l'inscription de la société au Tableau de l'ordre des Experts-comptables de la Région Paris -Ile De France, savoir :

Article 3 – Objet social

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide en conséquence de la décision ci-dessus et des obligations légales et réglementaires liées à l'activité réglementée d'expertise-comptable, décide une refonte totale des statuts et décide d'adopter article par article les nouveaux statuts.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Rémi NUNES

Signé par :
 Rémi NUNES
C641CE29681E4D5...